

« AGENCE MODERNE »

TARIFS

DES HONORAIRES PERCUS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITE

VENTE DE BIENS IMMOBILIERS (à la charge de l'acquéreur)

- 8% Sur la part du prix de vente compris entre 0 et 50 000 Euros
- 7% Sur la part du prix de vente compris entre 50 000 et 100 000 Euros
- 6% Sur la part du prix de vente compris entre 100 000 et 150 000 Euros
- 5,5% Sur la part du prix de vente compris entre 150 000 et 200 000 Euros
- 5% Sur la part du prix de vente supérieur à 200 000 Euros

VENTE DE BIENS TERRAINS (à la charge de l'acquéreur)

- 15% du prix de vente compris entre 0 et 50 000 Euros
- 12% du prix de vente compris entre 50 000 et 100 000 Euros
- 10% du prix de vente supérieur à 100 000 Euros

LOCATIONS ANNUELLES

Baux d'habitation :

Gestion : 7,2% du loyer mensuel

Location :

- 1.- Honoraires de négociation : 10 € charge bailleur
2. -Horaires de visite constitution de dossier et rédaction d'acte
- 3.-Honoraires d'état des lieux + (lignes 2 et 3 : 10.25% du loyer annuel hors charges + 120 € partages par moitié entre le locataire et le bailleur) * dans la limite de 11 € du m² habitables.

Baux commerciaux :

GESTION : 7,2% du loyer mensuel

LOCATION : 10.25% du loyer annuel (Hors charges) + 120 Euros de frais de rédaction de bail pris en charge par le preneur.

Ces prix s'entendent T.V.A comprise